

Questions orales

M. Mulroney: La décision qui . . .

M. le Président: A l'ordre! A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Mulroney: . . . fut prise, monsieur le Président, c'est qu'on affecte MM. Roch Bolduc et Paul Tellier, nos greffiers respectifs, pour travailler justement dans ces dossiers-là. On attend une recommandation conjointe dans un avenir rapproché de la part de MM. Tellier et Bolduc, dans une série de dossiers, y compris le dossier de Port-Cartier. Et je pense que je suis en mesure de dire à mon honorable ami que les résultats pour Port-Cartier et la Côte-Nord seront plus heureux que les résultats provoqués par le gouvernement libéral.

* * *

[Traduction]

LE TRANSPORT AÉRIEN

LE PROJET DE DÉRÈGLEMENTATION—LES RÉPERCUSSIONS SUR LA SÉCURITÉ ET L'ENTRETIEN

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, mes questions, qui s'adressent au ministre des Transports, découlent des événements des dernières semaines et des déclarations qu'il a faites. Le ministre a affirmé qu'il ne permettrait aucune déréglementation ou modification législative susceptible de nuire à la sécurité, à l'entretien des avions et à leur inspection. Comment peut-il faire cette affirmation sans avoir procédé auparavant à une étude approfondie, notamment par l'entremise du comité des transports, afin de bien définir en termes clairs ce qu'on entend par «prêt, apte et disposé» et ce que signifie la liberté d'entrée et de sortie, dans le domaine de la sécurité, de l'entretien et de l'inspection? A-t-il l'intention de le faire avant de présenter un projet de loi, et quand nous saisira-t-il de celui-là?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député devrait savoir, selon moi, que l'exposé de principes que le gouvernement a présenté en juillet, montre son désir de procéder à une réforme de la réglementation. Nous avons relevé un certain nombre de secteurs problèmes et nous avons demandé au comité permanent des transports de les examiner et de nous présenter des recommandations. Je viens de recevoir ces dernières. Nous en tiendrons certes compte dans la rédaction du projet de loi. Nous prendrons en considération toutes les recommandations de ce rapport permettant d'améliorer la sécurité ou de procéder à une réforme rentable de la réglementation ainsi que de donner au Canada le meilleur réseau de transport possible, en fonction de ses besoins particuliers.

LA DÉCLARATION DU MINISTRE À PROPOS DES MESURES DE SÉCURITÉ

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, dans son dernier rapport, le vérificateur général a signalé qu'aucun des bureaux régionaux du ministère des Transports ne pouvait inspecter les avions de toutes les lignes aériennes relevant de sa compétence même une fois par année, et le ministre a déclaré qu'il a renforcé les mesures de sécurité . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Benjamin: Dirait-il . . .

M. le Président: Merci.

M. Benjamin: Attendez.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. En toute déférence, je prie le député de poser une question.

M. Benjamin: Peut-il nous dire exactement en quoi consistent ces mesures plus strictes? Tout ce que j'ai vu, c'est une affiche qui invite les gens à accorder plus d'importance à la sécurité dans les aéroports au Canada. Que fait-il pour rendre la procédure d'inspection plus stricte et accroître le nombre d'inspecteurs nécessaires pour accomplir un travail décent?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, dans tout le système, il y a au total quelque 614 inspecteurs. Pour ce qui est de la sécurité des passagers, le nombre d'inspecteurs dans ce domaine a augmenté de 20 p. 100 entre 1984-1985 et 1985-1986. Cela montre bien que la sécurité revêt une importance primordiale. Le député n'ignore certainement pas que nous venons d'adopter la Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique, qui est certainement la législation la plus progressiste du monde dans ce domaine. Il sait également que dans bien des domaines de la sécurité des transports, on renforce les mécanismes. Nous avons maintenant à notre disposition plus de mécanismes nous permettant de mettre en œuvre les règlements nécessaires. J'espère que le député continuera de collaborer avec nous, afin d'améliorer la sécurité comme je le souhaite et comme il le désire également, j'en suis persuadé.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ADMISSION AUX ÉTATS-UNIS DE TECHNICIENS ASSURANT LES SERVICES D'APRÈS-VENTE

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Celui-ci n'est pas sans savoir que les manufacturiers de ma circonscription et de tout le Canada ont eu du mal, ces derniers mois, à faire admettre des employés de leurs services d'après-vente aux États-Unis. Le problème existe toujours. Le ministre pourrait-il nous dire si l'on va se décider à le régler?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis heureux d'informer le député que la Cour d'appel des États-Unis a suspendu hier le jugement du tribunal inférieur en attendant que l'appel soit entendu. Nos travailleurs et hommes d'entretien pourront désormais continuer sans problème à aller fournir aux États-Unis les services d'entretien et de réparations prévus dans les contrats. J'ai aussi le plaisir de lui annoncer que j'ai abordé le problème avec M. Yeutter au cours de nos entretiens de mercredi dernier en vue de trouver une solution durable au problème.